



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

RÉFÉRENCIEMENT D'UN OUTIL D'AIDE À L'APPROPRIATION D'UNE PRODUCTION HAS

Réservé aux associations de professionnels, d'usagers ou de personnes concernées, ou aux organismes publics

Un outil d'appropriation est destiné à aider les professionnels pour l'utilisation des résultats issus des travaux de la HAS fondés sur la synthèse des connaissances scientifiques et des avis d'experts.

Cet outil doit apporter une aide pour l'intégration de ces connaissances aux pratiques courantes afin de soutenir l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Pourquoi ce référencement ?

L'objectif est de valoriser l'engagement des professionnels dans l'intégration et l'application des dernières connaissances sur les sujets traités par la HAS.

La HAS identifie lors de son travail des outils de qualité, mais ce repérage est complexe en l'absence d'indexation dans des bases de données. Aussi, elle souhaite donner aux professionnels la possibilité de faire connaître leurs travaux soutenant une mise en œuvre des productions de la HAS dans les pratiques.

Quels critères pour apparaître dans le référencement ?

L'outil d'appropriation doit avoir été réalisé sur la base d'une production HAS (dont le contenu est scientifiquement validé).

Il doit répondre à certains critères (ces critères sont précisés dans le formulaire de demande) :

- rédaction par un collectif issu de sociétés savantes professionnelles, d'associations d'usagers ou d'un organisme public (cette information doit apparaître ou être disponible et transmise à la HAS) ;
- être en cohérence avec le document HAS publié (absence de position en contradiction avec le contenu, ne pas introduire de biais de sélection dans les recommandations, ni valoriser une option ou un produit en particulier) ;
- être accessible et gratuit.

Il sera proposé, par un lien vers le site du promoteur (et sur le site HAS dans certains cas), dans un encadré dédié sur la page de la publication HAS.

Le logo HAS sera-t-il ou pourra-t-il être apposé sur l'outil ?

Le référencement ne donne pas lieu à l'apposition du logo HAS. Son usage est réservé aux documents que la HAS a produit elle-même, seule ou en partenariat, ou dont elle a encadré la production dans le cadre d'une démarche de labellisation.

Dans certains cas, pour des outils d'une très grande qualité, un pictogramme témoignant de la reconnaissance du travail par la HAS pourra être apposé sur l'outil, après analyse des critères de qualité et sur décision du Collège.

Ce référencement sera-t-il exhaustif ?

Non, la HAS ne s'engage pas à recenser tous les outils disponibles.

Si plusieurs outils traitent du même sujet, pour des cibles identiques, elle se réserve le droit de ne conserver que celui qui lui semblera le plus adapté par rapport à la production concernée. La HAS pourra retirer tout lien inactif.

Comment soumettre un outil pour son référencement ?

Il suffit de remplir le formulaire, d'y joindre votre outil, et de l'envoyer à : appropriation@has-sante.fr